

Arrêté n° 7250 MPF/DAF du 8 août 2017 portant transfert de gestion de plusieurs véhicules administratifs au profit de la direction polynésienne de l'énergie

Paru in extenso au journal officiel n°65 N du 15/08/2017 à la page 10677 dans la partie MPF

Version en vigueur au 13/12/2024

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 modifié relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines ;
Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;
Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 1298 CM du 4 septembre 2014 portant nomination de Mme Loyana Legall en qualité de directrice des affaires foncières ;
Vu l'arrêté n° 612 MPF du 1er février 2017 modifié portant délégation de signature à Mme Loyana Legall, directrice des affaires foncières ;
Vu la lettre n° 2912 PR du 4 mai 2017 de la présidence de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 2794 MED/DAF du 8 mars 2019*

Sont affectés au profit du service des énergies un total de 3 véhicules recensés au 31 janvier 2019, détaillés en annexe jointe au présent acte.

Art. 2

La directrice des affaires foncières est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au service des énergies et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 août 2017.

Pour le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines et par délégation : la directrice des affaires foncières,
Rava ANTOINE-MICHARD

Annexe - Les véhicules administratifs affectés au profit de la direction polynésienne de l'énergie *Rédaction issue de Arrêté n° 2750 PR/DAF du 3 décembre 2024*

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 7250 MPF/DAF du 8 août 2017](#), JOPF n° 65 N du 15/08/2017 à la page 10677
- [Arrêté n° 2794 MED/DAF du 8 mars 2019](#), JOPF n° 22 N du 15/03/2019 à la page 4792
- [Arrêté n° 13075 MED/DAF du 26 novembre 2019](#), JOPF n° 97 N du 03/12/2019 à la page 22494
- [Arrêté n° 5367 MET du 11 juin 2020](#), JOPF n° 49 N du 19/06/2020 à la page 8157
A la date de publication du présent arrêté, le service des énergies est affectataire de 4 véhicules administratifs dont les immatriculations sont les suivantes : 5581 D, 5878 D, 6385 D et 6491 D. Ces véhicules sont destinés à circuler pour les besoins du service des énergies et durant les heures de service.
- [Arrêté n° 2191 PR/DAF du 1er octobre 2024](#), JOPF n° 113 N du 08/10/2024 à la page 18831
- [Arrêté n° 2750 PR/DAF du 3 décembre 2024](#), JOPF n° 148 N du 13/12/2024 à la page 23457

Annexe - Les véhicules administratifs affectés au profit de la direction polynésienne de l'énergie

	Immatriculation	Num. du bien (POLY GF)	Date 1ère mise en service	Genre	Marque	Modèle	Lieu d'affectation
1	D 6385	365593	12/05/2006	4X4	Ford	Ranger	Papeete
2	D 6491	383442	10/10/2007	Berline	Peugeot	206	Papeete